

Christine JACQUET-PFAU

Collège de France et LDI<sup>1</sup>

<http://dx.doi.org/10.18778/8088-785-5.13>

# Des emprunts néologiques pour exprimer le partage

## Résumé

Le concept de partage s'est développé tout particulièrement au cours des dernières années, en partie en raison de l'évolution de la société secouée par des crises financières, et une profonde restructuration dans le domaine du travail, qui ont fait émerger la nécessité de s'organiser de manière différente, plus collaborative et, dans certains cas, plus solidaire. Dans bien des cas, ce qui a pu être au départ l'effet d'une contrainte s'est avéré comme une nouvelle organisation possible de la vie sociale.

Nous examinons ici comment et dans quelles limites cette réorganisation s'exprime, en français, par de nombreux emprunts néologiques venus du monde anglo-américain. Ces emprunts néologiques (*coffice*, *open space*, *coworking*, *gamping*, *crowdfunding*, etc.) sont intéressants essentiellement de deux points de vue : ils s'appliquent à des domaines sociétaux variés (le monde du travail, les mouvements participatifs, les liens humains...) et se manifestent morphologiquement par le développement d'affixes ou d'éléments de formation devenus très productifs (*co-*, *crowd-*, *sharing...*). Nous analysons aussi comment ils se sont implantés dans la langue d'accueil, en l'occurrence le français, et dans quelle mesure ils sont concurrencés par des équivalents autochtones, spontanés ou officiels.

**Mots-clés** : emprunts, néologismes, équivalents, partage, collaboratif.

---

<sup>1</sup> « Lexiques, Dictionnaires, Informatique », CNRS 7187, universités Paris 13 et Cergy-Pontoise.

### Summary

The pressures of financial upheaval and the far-reaching restructuring of labour relations have in recent years caused the sharing economy to morph into the sharing society, a society striving to live together differently, more collaboratively and with greater solidarity. In many cases what started off as a necessity has ushered in possibilities for an alternative organisation of the way society functions.

The different ways in which this reorganisation is expressed and what its limits are will be analysed through the many neological loanwords coming from the Anglo-American world. These neological loanwords (*coffice*, *open space*, *coworking*, *gamping*, *crowdfunding*, etc.) are worthy of study from two points of view: they have developed in a wide variety of social situations (the workplace, sharing movements, social relationships) and are morphologically marked by a system of affixes or compounding elements which have become highly productive (*co-*, *crowd-*, *sharing...*). The last part of the analysis is devoted to examining how these elements are integrated into French and to what extent they compete with native elements, which may be spontaneous or imposed by official language planning bodies.

**Keywords:** loanword, neologism, equivalent, sharing, collaborative.

## Introduction

Le concept de partage s'est développé tout particulièrement au cours des quinze dernières années, en partie en raison de l'évolution de la société secouée par des crises financières, des mouvements sociaux de grande ampleur et une profonde restructuration dans le domaine du travail, qui ont fait émerger la nécessité de s'organiser de manière différente, plus collaborative et, dans certains cas, solidaire. Ainsi, ce qui a pu être au départ l'effet d'une contrainte est devenu bien souvent une nouvelle organisation possible de la vie sociale. Cette évolution est fortement liée au développement d'une conscience écologique qui, cause ou effet, s'applique à des domaines de plus en plus nombreux. Il semble que ce concept soit largement partagé par nos sociétés modernes.

Nous avons souhaité examiner comment et dans quelles limites cette réorganisation s'exprime, en français, par de nombreux emprunts néologiques venus du monde anglo-américain. Ces emprunts néologiques (*coffice*, *open space*, *crowdfunding*, etc.) sont intéressants essentiellement de deux points de vue : ils s'appliquent à des domaines sociétaux variés (le monde du travail, les mouve-

ments participatifs, les modes de vie, les loisirs...) et se manifestent morphologiquement par le développement d'affixes ou d'éléments de formation devenus très productifs (*co-*, *crowd-*, *sharing...*). Nous verrons aussi comment ils se sont implantés dans la langue d'accueil, en l'occurrence le français, et dans quelle mesure ils sont concurrencés, voir remplacés par des équivalents autochtones.

Pour cette analyse, nous avons observé les pratiques des locuteurs à travers la presse généraliste et nationale, corpus de travail qui permet d'avoir une représentation relativement unifiée, ni spécialisée ni trop large, des créations et des évolutions des créations lexicales, et plus particulièrement des emprunts néologiques.

Nous avons également pris la décision d'élargir la notion d'emprunt à celle de faux emprunt, telle qu'elle a été présentée dans Jacquet-Pfau, Humbley et Sablayrolles (2011) et Humbley (2015 et 2016), avec l'objectif de repérer les créations « sous influence » (de l'anglais) que nous avons relevées dans les paradigmes qui se sont rapidement développés et continuent à se développer dans les domaines abordés.

## 1. Les domaines

Parmi les nombreux domaines qui ont intégré, au XXI<sup>e</sup> siècle, la philosophie et la pratique du partage, nous avons retenu ceux des domaines de la vie quotidienne dans lesquels elles s'imposent avec évidence : le monde du travail, l'hébergement, le tourisme, l'alimentation, l'habillement.

### 1.1. Le monde du travail

Comme l'ont montré Bobińska, Jacquet-Pfau et Kacprzak (2016), avec la mondialisation, le monde du travail est un des domaines où se rencontrent de plus en plus de mots empruntés à l'anglais.

#### 1.1.1. Le partage des espaces de travail

L'évolution du monde du travail a vu se développer le travail indépendant, tout d'abord par nécessité de trouver du travail, puis aussi par goût de cette forme de travail, pouvant lui-même résulter d'une première expérience liée à la crise économique. Par ailleurs, le développement du travail indépendant favorise

l'émancipation par rapport à la contrainte de la présence physique en un lieu imposé et fixe. L'influence du modèle sociétal du monde anglo-américain s'accompagne de l'arrivée de nombreux emprunts à l'anglais pour désigner cette réalité et il n'est pas toujours aisé de déterminer les variations sémantiques de ces lexies qui semblent alimenter une série lexicale productive plus souvent par un phénomène d'ajout que de substitution, sans que le nouvel emprunt apparaisse d'emblée comme nécessaire. Cette tendance est notamment illustrée par l'apparition de « faux emprunts » ou « allogénismes » (Humbley, 2008, 2015 et 2016), qui confirme par ailleurs la prégnance de modèles lexicaux anglo-saxons.

La crise économique et le prix élevé des locaux et appartements a fait émerger, d'abord en Angleterre, puis en France, le *co-working* (ou *coworking*), cet emprunt désignant d'abord un mode de travail. Il désigne ensuite également l'espace de travail aménagé à cet effet (abréviation de l'anglais *coworking space*) et a souvent, en ce sens, pour équivalent *espace partagé*. En France, ce concept a été concrétisé la première fois en janvier 2008, dans un espace parisien, « La Cantine ». Le *coworking (space)* est un espace ouvert, qui s'adresse à des travailleurs *freelance* (autre emprunt pour désigner des travailleurs indépendants) exerçant le plus souvent des professions différentes. En ce sens il se distingue des *open spaces* :

Né de la multiplication du nombre de travailleurs indépendants souhaitant partager un lieu d'exercice de leur activité facilitant les échanges, la coopération et la créativité, le *coworking* permet de partager bien plus que de l'espace. (<http://alternatives.blog.lemonde.fr/2014/09/11/le-coworking-setend-partout-en-france-les-raisons-de-sy-mettre/>)

Ces espaces permettent à des travailleurs *freelance* (ou *free-lance*) de s'intégrer dans un espace social dont ils ne disposeraient pas s'ils travaillaient chez eux :

En gros, c'est la coloc au bureau. Des travailleurs indépendants, souvent aux jobs différents, s'organisent pour louer un grand appart et y installer leurs bureaux, à Paris mais en province aussi. Le meilleur moyen de faire des économies tout en combattant l'isolement professionnel ! [...] Ici on « cowork » [...] c'est le contraire de l'open space [...] la génération coworking [...] (« La coloc version boulot : petit bureau entre amis », *Elle*, rubrique « Société »)  
« Les espaces de coworking permettent aux entreprises de limiter leurs dépenses immobilières: elles économisent du temps, de la gestion, et n'ont aucun bail à payer si leur business ne prend pas » explique Eric Van Der Broek, cofondateur

de Mutinerie et de Copass (un passeport international de coworker). (<http://alternatives.blog.lemonde.fr/2014/09/11/le-coworking-setend-partout-en-france-les-raisons-de-sy-mettre/>)

L'emprunt *coworking* est très répandu, aussi bien sur internet (663 000 résultats sur les pages en français de Google)<sup>2</sup> que dans la presse généraliste (79 résultats dans *Le Monde*, dont la première date du 30.04.2009).

Plusieurs équivalents spontanés ont rapidement circulé : *travail collaboratif* (le plus fréquent : environ 521 000 résultats sur Google), *travail coopératif* (environ 72 900 résultats). Le terme officiel, *cotravail*, publié au *Journal officiel de la République française* (désormais *JO*) le 05.08.2016, présente un score bien moindre (16 600 résultats, soit environ 2,4 % de l'ensemble des occurrences de *co(-)working* et *co(-)travail*) : la recommandation est certes récente, mais son taux de circulation montre que le choix n'a pas correspondu à l'un des équivalents déjà en usage, pour des raisons dont le commentaire nous éloignerait trop de notre sujet. Notons que les réponses aux requêtes sur Google ne peuvent être prises en compte qu'à titre de comparaison entre eux, pour toutes les réserves d'usage qui s'imposent, mais aussi en raison du degré de lexicalisation variable de chacun d'entre eux selon les contextes d'emploi. Le terme est présent dans *Wikipédia* sous l'entrée *coworking* et possède une entrée dans le *Wiktionnaire*.

On notera enfin la facilité d'emploi de l'emprunt *coworker* (nom) ainsi que de la forme dérivée en français *coworkeuse* (les deux formes se rencontrant aussi bien au sg. qu'au pl.), la forme intermédiaire francisée *coworkeur* n'ayant pas été relevée<sup>3</sup>.

Il est intéressant de noter que d'autres emprunts (et aussi des allogénismes) se sont répandus dans la presse, avec parfois des nuances sémantiques, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, difficiles à délimiter ou pour le moins assez floues dans l'usage qu'en font les scripteurs.

Ainsi *hot[-]desking* ou *hotdesking* trouve-t-il pour équivalent *partage flexible de l'espace de travail* (depuis 2010). On parle de postes de travail *hot-desk*<sup>4</sup>, d'*espace hot desking*, *espace partagé*, *espace de cotravail* [trad. 'partage de bureaux' ; le Larousse en ligne ang.-fr. donne la traduction de 'bureau tournant'.

---

<sup>2</sup> Les résultats des recherches sur les pages en français de Google et dans *Wikipédia* ont été actualisés fin décembre 2016.

<sup>3</sup> Contrairement à l'évolution graphique que l'on rencontre habituellement pour de telles formes, comme l'indique l'exemple *manager* ou *manageur*, *manageuse*.

<sup>4</sup> Attesté en anglais dès 1999 d'après l'*Urban dictionary*.

Ce concept est basé sur la flexibilité de l'accès aux bureaux, comme le met en avant cette publicité de Synapse Center :

Tagg-at Hot-Desking offre des espaces hot-desking où les entrepreneurs sédentaires et mobiles peuvent se concentrer, travailler et échanger. Nos espaces OS ne sont pas simplement très flexibles et opérationnels, ils sont aussi plus astucieux, plus ouverts, plus collaboratifs, bref, plus propices aux activités de dizaines de personnes qui peuvent y travailler ensemble, dans la concentration et dans l'échange.

Sur une annonce immobilière de la Mairie de Paris, on pouvait récemment lire, sous le titre « Hotdesk dans un espace de coworking », les annonces suivantes, qui établissent la proximité notionnelle entre ces deux emprunts :

Coworking & bureau flexible  
Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris  
Open space partagé / Divisible

et :

Nous vous proposons des postes de travail "hotdesk" dans cette ancienne cor-derie de plus de 600m<sup>2</sup> à Paris. Nous organisons régulièrement des évènements de networking, des conférences et des ateliers.

Attention : Les bureaux ne sont pas fixes, vous ne pouvez pas y laisser vos affaires le soir.

L'absence d'attribution d'un bureau est aussi mentionnée à l'aide de **desk sharing**, dont les équivalents les plus fréquents sont 'bureau en partage' et 'partage de bureau', selon qu'est désigné l'objet partagé ou la pratique d'attribuer à un employé un bureau au moment où il se présente, ce qui permet à l'entreprise, en ayant besoin de moins de postes de travail que d'employés, de réduire les coûts de l'immobilier. Cette absence d'attribution de bureau fixe est présentée comme une forme plus développée de l'*open space*. On parle aussi de dématérialisation de bureau.

Comme l'expose la journaliste Mélanie Mermoz dans un article intitulé « Vous avez aimé l'open space, vous adorerez le desk sharing... » (*L'Humanité*, 03.03.2016), ce type d'espace de travail s'appelle, selon la terminologie de l'entreprise, « desk sharing », « flex office » [chez Bouygues Telecom, en 2015], « bureau lib », mais exprime toujours ce même mode d'organisation du travail apparu

d'abord chez Arthur Andersen et les grandes sociétés de conseil, dès la fin des années 1990 : les consultants, intervenant la plupart du temps chez les clients, n'ont pas de poste attiré quand ils sont dans l'entreprise. Ils s'installent là où il y a de la place : « En arrivant, le salarié prend son ordinateur portable dans un placard, le place sur un socle et change d'espace en fonction des activités de la journée. » (*ibid.*). Mais si ce principe est profitable pour l'entreprise, il n'est pas sans inconvénient pour l'employé, plus isolé, plus instable et plus inconfortablement installé quand les postes se multiplient dans une même salle, à la manière des *open spaces*. Aussi, pour y échapper, n'y a-t-il que deux solutions : travailler chez soi ou trouver ce que certains nomment une *quiet room*, qui reste (et la réalité qu'il désigne ?) peu utilisé en français et semble encore, en France, réservé aux hôtels.

Dans *Le Monde*, la première attestation de *desk sharing* apparaît dans un article du 05.07.2011, pour un total de cinq résultats très échelonnés dans le temps (2011, 2013, 2014, 2015, le dernier, du 07.10.2016, marquant une sorte d'apothéose : « Mais où sont passés les bureaux ? »)

Les équivalents spontanés sont nombreux : *bureau en partage*, *partage de bureau*, *bureau partagé*, *flex[-]office*, *bureau lib*, *desk sharing*, *free desk*, *free seating*, *flexidesk*...

Le trait commun à ces dénominations dont il semble difficile de cerner précisément les différences est le partage des espaces de travail entre plusieurs employés : on parle d'ailleurs de « salarié sans poste fixe » ou de « sans-bureau-fixe [qui] ont de l'avenir », selon le modèle de « sans-domicile-fixe » :

De plus en plus d'entreprises abattent les cloisons et suppriment les ordinateurs fixes pour développer des espaces communs et transparents pour le bien-être de leurs salariés. (« Les sans-bureau-fixe ont de l'avenir », *Le Monde*, 16.12.2016)

### 1.1.2. Temps de travail et de détente

Ainsi assistons-nous à une restructuration complète des espaces de travail liée à l'évolution des outils, mais qui, au moins pour l'instant, ne détruit pas tout lien social. Et même, serait-on tenté de dire, il existe une forte demande pour développer ce lien. L'un des lieux les plus prisés est le *coffice*, amalgame formé en anglais à partir de *coffee* et *office*.

Né en Corée du Sud et très vite exporté aux États-Unis, le concept va de pair avec l'augmentation de travailleurs free-lance, ces « sans bureau fixe » indépendants que nous venons d'évoquer, ces « travailleurs nomades » qui peinent souvent à se concentrer chez eux.

Ces cafés connectés apparaissent en France vers 2012 et s'adressent aux travailleurs indépendants qui recherchent des lieux non seulement pour travailler mais aussi pour échanger, qui sont parfois « en overdose d'open spaces ». Ce concept fait de plus en plus d'adeptes :

[...] compromis entre le café et le bureau [...] Dans ces lieux, on ne facture pas les consommations, mais le temps passé. A l'intérieur, accès Wi-Fi gratuit, boissons et encas à volonté. Convivial comme un café mais équipé comme un bureau... (Catherine Rollot, « Le « coffice » ou mon bureau au bistrot », *M le Mag*, 08.01.2016).

Le mot, même s'il ne disparaît pas totalement de la presse où il apparaît régulièrement, ne semble cependant guère se diffuser (Google n'affiche que 29 100 résultats), suivant sans doute en cela une pratique limitée du concept.

On trouve deux équivalents, sans amalgamation, formés, l'un avec un élément emprunté à l'anglais, l'autre avec deux éléments autochtones : *café-office*, *café-bureau*.

### 1.1.3. Modes de travail

Dans le domaine du travail, le partage peut également concerner les modalités qui permettent de mettre en place un travail collaboratif, offrant la possibilité aux différents partenaires sociaux de se mettre en relation et de mettre en commun leurs demandes, leurs offres et leurs compétences. Ces nouvelles pratiques utilisent toutes les plates-formes de partage créées sur internet et les réseaux sociaux.

Ainsi a-t-on créé en français, à partir de l'emprunt *job*<sup>5</sup>, **jobbing** pour désigner une forme de travail collaboratif qui consiste en la mise en relation, sur le web, des particuliers qui, proposent, d'un côté, leurs services pour de petits emplois (babysitting, aide administrative, etc.) et, de l'autre, des prestataires de service particuliers qui recrutent et rémunèrent ces employés ponctuels.

Formé par composition en anglais, le **job sharing** désigne un mode de collaboration par lequel deux personnes s'organisent pour accomplir à elles deux un temps plein. Développée à l'origine chez HP (EU et Suisse), cette pratique, arrivée en France en 1994, permet de garder ses responsabilités et ses perspectives de carrière quand on travaille à mi-temps. Dans tous les cas il s'agit

---

<sup>5</sup> *Jobbing* est un terme de la bourse, mais la fonction a disparu avec le krach boursier de Londres en octobre 1987. Ce terme n'a donc rien à voir avec l'acception actuelle en France.

d'un *partage de postes*, équivalent français qui est souvent utilisé mais présente sans doute l'inconvénient de ne pas couvrir les différences conférées en anglais par les dénominations de trois types de job-sharing qui ont été développés pour répondre aux différents besoins :

- Le **job-pairing**, qui est présenté comme la forme de job-sharing par excellence. Deux personnes se partagent la planification et l'exécution du travail. Elles collaborent et se font confiance. L'employeur peut s'adresser indifféremment aux deux personnes du tandem pour l'exécution du travail. Ce mode de partage du travail peut présenter deux modalités plus fines :

- le **job-pairing** « pur », qui lie l'employeur et les salariés par un seul contrat de travail,

- le **job-pairing** « hybride », qui lie l'employeur et les salariés par des contrats de travail individuel. En pratique, c'est la forme la plus répandue.

- Le **job-splitting**, dans lequel le travail est réparti en fonction des compétences des partenaires. Ils s'entendent à l'avance sur la distribution et le volume des tâches. Complémentaires, ils ne sont pas interchangeables. Chacun est responsable de son domaine de compétence.

- Le **split-level-sharing**, qui prend en considération les différences de qualification entre les personnes du tandem. Ce mode de partage du travail est souvent appliqué lorsque l'objectif visé est le transfert d'un savoir-faire ou l'initiation d'un jeune actif.

Nous avons ici l'exemple de l'emprunt d'une famille morpho-lexicale déclinée en anglais à partir de *job* et de *sharing*.

## 1.2. L'hébergement

Se loger, que ce soit par nécessité ou pour une pause touristique, est un domaine où la notion de partage s'est aussi imposée depuis longtemps, mais le recours à des modèles plus originaux et plus diversifiés a peu à peu émergé, à partir de celui de la colocation largement développé depuis bien longtemps maintenant (*Le Petit Robert* date l'apparition du mot du milieu du XX<sup>e</sup> siècle).

Le coût exponentiel des loyers, notamment à New York et San Francisco depuis 1980, a donné officiellement naissance en 2015, à l'initiative de Troy Evans à New York – alors que la pratique existait déjà –, au **coliving** (que l'on trouve également, en français, sous la graphie *co-living*). Le mot et la pratique arrivent très vite en France, comme l'atteste une première occurrence dans *Le Monde* le 21.03.2016 :

[...] **Après le co-working, le co-living...** les jeunes se mettent à partager leurs appartements de façon tellement systématique que cela devient un business pour start-up. Paralysés par le coût des loyers dans certaines villes américaines (New York et San Francisco notamment), le nombre de jeunes contraints de partager espaces et loyers a doublé depuis 1980. La pratique est ancienne, notamment dans les villes ou dans les zones universitaires. (Francis Pisani, « Villes innovantes : une ferme urbaine dans une tour de bambous », *Le Monde*, 21.03.2016)

Cette pratique est différente de celle de la colocation, qui a certes ses avantages, mais n'est pas dénuée non plus d'inconvénients, notamment le manque d'intimité. D'où l'idée de « coliving » lancée aux États-Unis : un vaste appartement composé de plusieurs studios, chacun équipé d'une kitchenette et d'une salle de bains, et des pièces communes (salle à manger, salons, espace de coworking, salle de sport). Le projet Commonspace (« espace commun »), lancé à Syracuse dans l'État de New-York, s'adresse à un public d'étudiants qui souhaitent partager des événements collectifs mais tiennent néanmoins à un petit espace de vie entièrement privé. On retrouve dans le *coliving* une solution intermédiaire entre l'habitat individuel et la colocation, de la même manière que celle apportée par le *coworking* entre la solitude d'un travail fait chez soi et un cadre professionnel rigide.

### 1.3. Le voyage

L'ouverture sur le monde, la curiosité pour l'autre sont des traits d'une partie importante de la société actuelle. La mise en œuvre de ces aspirations a nécessité, notamment de la part des jeunes générations, disposant de moyens financiers plus restreints et s'adaptant mieux à des solutions pas toujours de grand confort, de développer de nouvelles ressources, plus adaptées et utilisant largement les possibilités d'internet (forums, plates-formes, etc.).

#### 1.3.1. Le *woofing* ou le retour à la ferme

Le *woofing*, emprunt à l'anglais, dérivé lui-même de l'acronyme WWOOF de World Wide Opportunities on Organic Farms, réseau mondial de fermes bio, est né en 1971, à l'initiative de l'Anglaise Sue Coppard et du Working Weekends on Organic Farms. Il s'agissait d'offrir son aide au travail de la ferme en échange du couvert et du logis. Cette pratique rencontra un grand succès. En France, WWOOF France est une association (à but non lucratif, loi 1901) créée en 2007. On rencontre le mot sous différentes formes : celle qui est un dérivé formé à partir du nom propre du

réseau mondial, *WOOFing*, et l'autre, plus intégrée dans le paradigme des mots de la langue, tout en gardant des particularités graphiques qui l'en distinguent (gémiation initiale du *w*, gémiation de la voyelle *o*), *wwoofing*. Ses adhérents sont des *WWOOFers* / *WWOOFeurs* et des *WWOOFfeuses*. Une tendance est à la simplification et la francisation de l'initiale : *woofing*.

Le *woofing* est aussi caractérisé par une éthique « bio » et « écolo » : il a été créé dans le but de promouvoir le développement durable en enseignant aux jeunes qui sont intéressés les techniques de l'agriculture biologique. C'est aussi l'occasion pour les citadins de découvrir le monde agricole, l'écologie et le bio, en France ou à l'étranger. On estime à plus de 500 le nombre de fermes de ce type en France, le modèle s'étant développé dans une centaine de pays.

On trouve quatre résultats dans *Le Monde* (2009, 2010, 2011, 2016), auxquels il faut ajouter de nombreuses attestations dans le blog du quotidien :

Dos courbé dans le jardin, concentrée sur la cueillette des haricots, Lucie, les cheveux noués dans un foulard, expérimente son premier séjour en tant que « wwoofeuse ». Objectif pour la jeune femme de 23 ans : profiter de ses deux semaines en immersion totale dans une ferme biologique pour découvrir « *une autre manière de vivre* ». (Lorraine Gublin, « Le wwoofing ? Tout sauf des vacances ! La pratique consistant à partager quelques jours la vie d'un fermier bio se développe en France », *M le magazine du Monde*, 19.08.2009).

La journaliste Marianne Miller affirme, dans un article de 2016 (« Comment décrocher un job d'été à l'étranger ? »), que « Le *woofing* s'est beaucoup développé ces dernières années ». Il sera certainement intéressant de suivre la diffusion de l'emprunt dans les années à venir.

L'article de 2010 associait déjà le *woofing* au *couchsurfing* : « [...] les pratiques récemment médiatisées du *couchsurfing* ou du *woofing* [...] ». Nous allons maintenant nous intéresser à cette autre pratique.

### 1.3.2. Partager un hébergement

L'emprunt *couch surfing* / *couchsurfing*<sup>6</sup> (littér. 'surf sur canapé', 'passer d'un canapé à l'autre') ou *surfcouching*<sup>7</sup> désigne une pratique qui consiste à mettre gratuitement un canapé dans son appartement à la disposition d'un voyageur

---

<sup>6</sup> Probablement motivé en anglais par *channel surfing* (zapping), attesté dès 1986 (*Wikipédia*).

<sup>7</sup> En anglais *couchsurfing* ou *couch surfing*, synonyme : *sofa-surfing* (<http://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/couchsurfing?fallbackFrom=english-french>).

de passage, pour un ou plusieurs jours, ou, au contraire, à se faire accueillir dans les mêmes conditions chez quelqu'un. Outre la gratuité, les adeptes de la formule mettent en avant son caractère humain et la possibilité de découvrir un lieu avec un autochtone.

L'initiative en revient à Casey Fenton, un webmaster américain qui, en 1999, alors âgé de 29 ans, sans argent, décide de visiter l'Islande en logeant chez des étudiants contactés sur internet. En 2004, il fonde, avec Daniel Hoffer, Sebastian Le Tuan et Leonardo Bassani da Silveira, l'association CouchSurfing et crée un site ([www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)) afin de promouvoir le tourisme basé sur l'accueil gratuit et volontaire. La pratique se fait connaître par le site et se répand. L'association à but non lucratif change de statut en 2011 et devient une société commerciale par actions.

Le mot, bien présent sur internet, est difficile à isoler des nombreuses occurrences de l'adresse du site et il est donc difficile d'en évaluer la circulation.

La dérivation selon les règles morphologiques du français fonctionne bien et la dénomination de ceux et celles qui adoptent cette pratique se trouve régulièrement : *couchsurfeur(s)*, *couch surfeur* (20 400 sur Google), *couch surfeuse*, *couch-surfeuse*, *couchsurfeuse*, lexies qui désignent aussi bien la personne de passage hébergée gratuitement par un particulier que le particulier qui héberge gratuitement des personnes de passage.

On trouve des hésitations sur l'emploi des majuscules, qui marquent la distinction entre le nom propre de la Société, CouchSurfing (parfois Couchsurfing), et l'utilisation de ce nom propre comme mot de la langue (à partir de 2011), *couchsurfing*. L'instabilité graphique est également marquée par la coexistence de trois graphies : une graphie avec espace ou trait d'union entre les deux éléments graphiques qui composent le mot, une graphie où les deux éléments sont soudés.

Toujours dans *Le Monde*, on trouve pour *couchsurfing* 32 résultats (mais plus de 300 si l'on prend en compte le blog du quotidien), la première occurrence datant du 04.04.2008 :

Pour les adeptes du "couchsurfing", la première communauté en ligne par le nombre de membres : [www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com) [...] Un demi-siècle après Jack Kerouac, et loin des idées reçues, les Etats-Unis font toujours rêver les jeunes générations. De New York à San Francisco [...] (Antoine Bayet, « Bons plans pour les jeunes », *Le Monde*, 04.04.2008)

L'emprunt est souvent accompagné de gloses ou d'équivalents : « sans canapé fixe », « dormir sur le canapé de l'habitant », « surfing du canapé », « soit l'hébergement gracieux de voyageurs pour une nuit ou deux », « [...] l'essor du "couchsurfing" – hébergement sur un divan [...] (Laure Belot, « Le partage, un

nouveau mode de consommation », *M le magazine du Monde*, 17.10.2011). Au Québec, on propose *service loge-trotteurs* ou encore *canapé d'hôte*.

Après le woofing et le couchsurfing, le **nightswapping** (litt. 'échange de nuits'), terme attesté dans la presse française depuis 2014, est un nouveau concept d'hébergement, basé sur l'économie collaborative, qui permet de voyager sans frais excessifs en échangeant des nuits partout dans le monde. Mélange entre l'échange d'appartement et le couchsurfing, ce concept de troc offre aux particuliers, propriétaires comme locataires, la possibilité de ne plus payer leur hébergement lors de leurs vacances. Proche du couchsurfing dans son principe, le nightswapping se veut plus confortable et sécurisé que le couchsurfing, qui convient surtout aux jeunes baroudeurs qui n'hésitent pas à dormir sur un coin de canapé. Le nightswapping s'adresse à un public plus âgé (25 ans et plus) qui désire partir en vacances en famille ou entre amis et profiter d'un logement confortable. Il se veut aussi plus sécurisé : chaque logement est évalué en fonction d'un standing allant de 1 à 7 devant permettre aux voyageurs de ne pas avoir de mauvaise surprise en découvrant leur logement de vacances. Cette pratique a elle aussi un site : pour y adhérer on doit mettre à disposition des voyageurs son logement (chambre, appartement, maison). Chaque fois que l'on reçoit des gens, en sa présence ou en son absence, on cumule des nuits utilisables lors de ses voyages ou escapades.

Les avantages vont bien au-delà de l'économie financière. Ce concept permet aussi de voyager en étant au plus près de la culture locale, de vivre une expérience plus authentique. Le niveau de confort est souvent plus élevé qu'en hôtel, avec toutes les commodités qu'un logement peut offrir.

#### 1.4. Le tourisme

Comme nous venons de le voir, de l'hébergement au tourisme il n'y a qu'un pas... que nous avons déjà franchi !

Plutôt que de rechercher pour ses vacances une pièce ou un appartement, certains, s'inscrivant dans une tendance développée depuis plusieurs années, souhaitent être plus proches de la nature. Parmi ces nouvelles pratiques, deux nouvelles tendances se dessinent depuis 2015 : le **gamping** (amalgame lexical à partir de *garden* et *camping*) (26 100 résultats sur Google) et le **glamping** (amalgame lexical à partir de *glamour* et *camping*) (382 000 résultats sur Google). Le gamping consiste à planter sa tente ou garer son camping-car dans le jardin d'un particulier (à la manière d'Airbnb, plateforme communautaire payante de location et de réservation de logements de particuliers fondée en 2008 par les Américains Brian Chesky et Joe Gebbia). D'après les sources, essentiellement disponibles sur des sites et des blogs, les deux pratiques semblent liées à internet. Un site est d'ailleurs

dédié à ce type d'hébergement ([www.gamping.fr](http://www.gamping.fr)). Les deux lexies, composées en français à partir de lexies d'origine anglaise, ont donné lieu à des dérivés : *gamper*, *gampeur*, *gampeuse* (sur le modèle de *campeur*, *campeuse*) et, sur le même modèle français, régulier et donc productif, *glamper*, *glampeur*, *glampeuse*.

À l'opposé du retour à la nature, s'est développé un mode de découverte de type urbain, permis grâce à un **greeter**. Cette lexie correspond au nouveau sens du nom d'agent du verbe *to greet*, 'saluer', surtout dans le sens *meet and greet*<sup>8</sup>, 'accueillir' et désigne un bénévole qui accueille gratuitement des touristes pour leur faire visiter (le plus souvent, d'après nos sources, avec passion) sa ville. Ce système d'entraide locale est né à New York, où, en 1992, Lynn Brooks a créé Big Apple Greeter avec pour objectif de montrer aux touristes et nouveaux arrivants le « vrai » New York. Ce mode de connaissance touristique s'est, en-dehors des États-Unis, d'abord beaucoup développé en France (dans la capitale d'abord, comme on pouvait s'y attendre), à partir de 2007 :

Les **greeters** (en français : **hôtes**) sont des bénévoles qui accueillent gratuitement des touristes pour une rencontre authentique avec un habitant lors d'une balade. Ils montreront et parleront de façon insolite, originale et personnelle de 'leur' coin, 'leur' quartier, 'leur' ville, dont ils sont fiers et passionnés. C'est une forme de tourisme participatif. Les touristes vont voir et participer à la vie locale du lieu visité. À l'occasion d'une balade en ville ou dans la région, le Greeter [sic] va non seulement souligner les lieux intéressants ou inconnus, mais il va aussi parler de la vie de tous les jours et de ses coups de cœur. (*Wikipédia*)

Aujourd'hui, le système s'est internationalisé et se présente comme très structuré et encadré : le statut de greeter est balisé par une charte internationale qui stipule bien quelle est sa place dans l'offre touristique d'une ville. Il n'est pas un professionnel et ne peut donc pas recevoir de rémunération. Il propose des « balades » qui servent de « *supports à la rencontre et à l'échange culturel* » (« Greeters, un passe-temps bien réglementé », « Tourisme », *La Nouvelle République*, édition Indre-et-Loire – Tours, 20.08.2016).

## 1.5. Le partage alimentaire

Partager un espace de vie, matériellement ou culturellement, ne pouvait que s'accompagner du partage de moments quotidiens traditionnels, comme les temps de repas.

---

<sup>8</sup> Je remercie John Humbley pour cette précision.

Le **colunching** ou **colunch** est un concept né en France en 2010 qui s'adresse avant tout aux travailleurs indépendants. Le mot a été lancé en avril 2010 par Frédéric de Bourguet et Sonia Zannad, alors freelance dans la communication, qui, partant du reproche fait souvent aux réseaux sociaux qu'ils finissent par diminuer le nombre de rencontres réelles, ont créé le réseau social COLunching. Il s'agit donc d'un allogénisme qui, à une base empruntée à l'anglais, *lunch*, a ajouté le préfixe français *co-* et le suffixe anglais *-ing*. Le *colunch*, lancé dans la capitale française, n'a aujourd'hui plus rien de parisien, ayant essaimé à Montpellier, Lille, Dijon, Strasbourg... La pratique consiste à se retrouver via les réseaux sociaux pour convenir d'un déjeuner « en vrai » avec des personnes qui étaient jusque-là des « amis virtuels », permettant, même si on travaille encore chacun de son côté, de partager agréablement le temps de la pause méridienne. La lexie a donné lieu aux dérivés verbal *coluncher* et nominal *coluncheur(s)*, apparus en 2011, visibles sur internet encore en 2012 pour réapparaître avec quelques rares occurrences en 2016. Nous mentionnons l'une d'elles pour l'intérêt qu'elle présente par ailleurs concernant le jugement du locuteur sur le néologisme lui-même :

**Colunch** (néo-barbarisme, néo-anglicisme, prononciation proposée koleuntch (?)) : dans le Musée des Horreurs viennent d'apparaître le mot *colunch*, avec ses exquis dérivés **coluncher**, **colunching** et **coluncheur**, – souvent écrit *coluncher* –, de sorte qu'on ne peut faire la différence entre le verbe sous forme française et le substantif sous forme anglaise. *Coluncher* doit vouloir dire : manger avec quelqu'un (ami, collègue, inconnu) dans un restaurant ou une cantine avec des internautes. « Co-manger » (commanger), en quelque sorte. Et le **colunch** serait un repas convivial entre internautes. Il est très ennuyeux que, quand on crée des néologismes, ce soit l'anglais qu'on utilise, – surtout en matière de bouffe. On ne sait donc plus créer de mots en français ? Un exemple de ce nouveau monstre linguistique : *Le Colunching est la table d'hôte version 2.0 (sic), le croisement idéal de la colocation et du déjeuner, un mixte (un mix ?) de partage et de rencontres inattendues autour d'une bonne table ! C'est le concept du réseau social enfin appliqué au déjeuner !* (divers sites P.L.C.C., 20.09.2011)... (Loteur [pseudo], « Abécédaire raisonné du néo-crétinisme », <http://www.barbarisme.com/index.php>)

Toujours dans le même domaine, on trouve **foodsharing**, littéralement 'partage des aliments'. Cette pratique s'inscrit dans une préoccupation ouvertement écologique et sociale : lutter contre le gaspillage alimentaire. On peut la mettre en lien avec les différentes initiatives qui se multiplient dans le monde autour du don : les *give box* (boîtes à dons où l'on dépose ce que l'on ne veut plus), les réseaux numériques comme *freecycle* ou *donnons.org* ou encore, précisément,

Foodsharing, plate-forme internet dédiée à ce concept, lancée en 2012 en Allemagne par Raphael Fellmer. Le but de ces initiatives est de permettre à des producteurs d'offrir gratuitement des surplus de nourriture aux consommateurs.

## 1.6. Le troc vestimentaire

Mais si, en période de crise, l'alimentation apparaît comme le domaine prioritaire, elle n'est pas le seul concerné, comme le montre par exemple le troc de vêtements, certes beaucoup plus ancien, mais dont la perspective et les pratiques ont été renouvelées par les nouvelles conditions économiques et les réseaux sociaux qui permettent d'organiser facilement des rendez-vous ponctuels et ciblés.

Ainsi l'emprunt *swishing* (*party / partie*), néologisme créé par Lucy Shea pour désigner des soirées organisées afin de permettre aux femmes d'échanger leurs vêtements dans une ambiance agréable, est apparu en France en 2010 :

Le swishing, comprenez une sorte de speed-dating où les filles s'échangent leurs fringues, débarque en France. Si certaines fashionistas étaient déjà accros aux vide-dressing, ce concept reposant sur du troc pur et dur pourraient [sic] en emballer plus d'une... [...] (« Le partage, nouvelle tendance ? », *Elle*, 8.11.2011)

## 2. Les morphèmes les plus courants exprimant le partage

### 2.1. Co-

L'anglais comme le français marquent une forte prédilection pour le préfixe *co-*. Nous avons déjà vu *colunching*, *coliving*, nous mentionnerons ici encore quelques autres lexies, bien qu'un peu marginales par rapport aux thématiques abordées précédemment, formées avec ce préfixe associé au suffixe anglais *-ing*.

Le *cohousing* consiste à « Acheter un bien immobilier à plusieurs afin d'acquérir plus beau et plus grand pour le même prix, c'est le credo du cohousing. En provenance du Danemark des années 60, le cohousing connaît un regain d'intérêt, notamment en France. Directement liée à la crise économique de 2008, l'explosion du phénomène a lieu pour les résidences secondaires. » (*Ouest*

France, 17.03.2016). Nous avons relevé 75 résultats dans la presse française, surtout depuis 2004, et encore plus depuis 2009 (19 documents) et 2 documents dans la presse nationale (2011 et 2012)<sup>9</sup>.

Le **cobanking** est un terme né de l'émergence des nouveaux modes de consommation collaboratifs appliqués aux usages bancaires. La finalité du co-banking est de faciliter toutes les transactions d'argent entre particuliers sur une banque en ligne collaborative, et de permettre à ces derniers de reprendre le contrôle de leur argent. Bien développé aux États-Unis, il en était à ses balbutiements encore au début 2016 :

Après les sites de crowdfunding, voici que se développent des plateformes entièrement dédiées au prêt entre particuliers. (« Prêts entre particuliers : attention aux arnaques du “cobanking” », *L'Obs*, 17.02.2016)

## 2.2. Les composés avec *crowd-* ('foule' en angl.)

Une des tendances émergentes en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle est l'importance accordée, grâce au développement des réseaux sociaux, à l'ensemble des citoyens, qui peuvent tous s'investir dans des projets ou opérations qu'ils estiment intéressant de soutenir, de développer, ou encore d'y participer, sous une forme financière ou active. Ces pratiques touchent désormais une grande variété de domaines d'activité et leurs modalités se déclinent selon des objectifs différents, dont nous présentons ici quelques-uns des plus répandus.

Le premier emprunt qui s'est très vite diffusé, le plus répandu aussi, **crowdfunding**, pratique de *financement par la foule*, est le plus souvent associé, dans la presse consultée, à l'équivalent *financement participatif*. L'ordre adopté privilégie tantôt le terme anglais, tantôt l'équivalent français : « Le financement participatif (crowdfunding) [...] » ou « le crowdfunding, ou financement participatif », « La levée de fonds par Internet, ou « *crowdfunding* » [...] (« Les associations humanitaires s'emparent du web », *Le Monde*, 15.07.2016) ; « le « crowdfunding » (littéralement « financement par la foule ») », « Quand les internautes financent des entreprises » : Le “crowdfunding”, ou financement participatif ouvert aux particuliers, se développe dans le monde de l'entreprise, mais doit encore faire ses preuves... » (1<sup>ère</sup> occurrence dans *La Croix*, 5.11.2010).

Les archives du *Monde* affichent 256 résultats, la première occurrence apparaissant dans un article du 19.12.2009, signé par Vincent Ricordeau, PDG et

---

<sup>9</sup> La recherche a ici été faite dans *Europresse*.

cofondateur de Kisskissbankbank.com, site d'appel à investissement musical et artistique :

[...] Aujourd'hui sur les plates-formes d'appel à investissement ("crowdfunding"), les internautes dépensent en moyenne 50 euros chacun pour cofinancer ou soutenir un artiste. L'idée de partager le processus de création et pourquoi pas le succès financier d'un projet artistique semble plaire de plus en plus au public. (Vincent Ricordeau, PDG et cofondateur de Kisskissbankbank.com, site d'appel à investissement musical et artistique, « Comment investir dans la création artistique », *Le Monde*, 19.12.2009)

Le nombre de citations, toujours dans *Le Monde*, ne cesse de croître jusqu'à 2015 (1 en 2010 ; 3 en 2011 ; 7 en 2012 ; 45 en 2013 ; 74 en 2014 ; 77 en 2015 ; 62 en 2016), résultats qui donnent une image cohérente du développement de ce concept économique, dont les domaines d'application se multiplient, touchant aussi bien l'immobilier que la mode, la culture ou l'alimentaire :

Alors que les prix des logements à Paris flambent, la société Co Investir Paris a transposé le concept du crowdfunding à l'immobilier. L'idée ? Acquérir à trois ou quatre une résidence secondaire d'exception dans la capitale. Pour le prix d'un 20 m<sup>2</sup>, les heureux copropriétaires se voient confier la garde alternée d'un 80 m<sup>2</sup> dans le VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> arrondissements [sic] [...] (Norine Raja et Nicolas Santolaria, « Bienvenue dans l'économie du partage, le pays où la vie est plus share », *GQ*, 30.09.2014)

Il y a cette artiste qui a pu voyager et exposer en Chine, grâce à une opération de "crowdfunding" (littéralement, "financement par la foule" (Anne Devailly, « Valérie Weidmann à Frontignan », *Le Monde*, 12.04.2012)

Apparu après le crowdfunding, le **crowdtesting** est souvent accompagné, dans la presse, de l'équivalent *essai participatif* :

Après le crowdfunding, voici le crowdtesting. Cet anglicisme, que l'on traduit par essai participatif, va devenir l'un des mots à la mode en 2016. L'agence parisienne We Link en fera d'ailleurs son cheval de bataille en lançant le 15 mars prochain "Experience". Il s'agit d'une plate-forme permettant au grand public de tester des applis, des services en ligne et des objets connectés, avant leur commercialisation. « Il y a de plus en plus de start-up en France et de sociétés spécialisées dans le numérique, mais il est souvent compliqué pour elles de trouver des bêta-testeurs, souligne Pauline Le Maléfan, cofondatrice de We

Link. L'idée est de les mettre en relation pour leur fournir des avis clients et de les aider à parfaire leur projet ».

Un ciblage peut être réalisé pour proposer un échantillon représentatif de la population visée. Experience n'entend toutefois pas concurrencer un institut de sondage classique, et compte séduire des testeurs curieux du monde connecté. Les intéressés peuvent se pré-inscrire sur le site dédié. (« Avec Experience, le crowdttesting se lance en France », *Direct Matin*, 25.01.2016)

**Tableau 1.** *Crowdfunding* et ses équivalents

	Nombre de résultats sur Google
Crowdfunding	438 000
participation par la foule [expression littérale]	57 700
financement participatif [terme retenu par le dispositif d'enrichissement] *	538 000
finance participative	80 600
levée de fonds sur internet	8 750 (dont 3 400 en association avec crowdfunding)
sociofinancement [Canada francophone]	52 300

Source : Google 04.09.2016

Le **crowdsourcing**, littéralement « approvisionnement par la foule », désigne, sur la Toile, la production participative, à savoir l'utilisation de la créativité, des connaissances ou du savoir-faire d'un grand nombre de personnes pour externaliser une tâche. Ce terme ne relève pas de la consommation collaborative, à l'exemple d'UberPop ou du covoiturage promu par Blablacar.

Le **crowdlending** (*financement participatif par prêts ou par prêt* au Québec) est apparu dans la presse française (*Le Monde*) à la fin 2009. L'emprunt désigne un système de prêt aux entreprises par le biais des sites Internet :

Le modèle du « crowdlending » repose sur une idée simple : collecter en ligne auprès de particuliers une somme d'argent. Cette dernière sera prêtée à une société afin de financer un projet particulier (déménagement, recrutement, constitution de stocks, etc.) [...] Ce nouveau circuit de financement permet aux

(très) petites et moyennes entreprises de trouver du cash plus vite qu'en passant par une banque. Le taux servi est en général équivalent, voire un peu plus élevé (Laurence Boccara, « "Crowdlending" : prêter à la place du banquier peut rapporter gros », *Les Échos*, 04.03.2016)

Le terme est souvent accompagné d'une glose définitoire :

Lending Club, le leader mondial du crowdlending [le prêt aux entreprises par le biais des sites Internet] vient de perdre 80% de sa valorisation boursière suite à l'éviction de son PDG, Renaud Laplanche, alors qu'au même moment la plateforme américaine annonçait des bénéfices records pour le premier trimestre 2016. [...] le crowdfunding (incluant évidemment le crowdlending). (Vincent Ricordeau (PDG de KissKissBankBank & Co), « Lending Club a vendu l'âme du crowdlending », *Le Monde*, 01.06.2016)

La pratique s'inscrit dans un mouvement plus général, celui de la consommation collaborative et de la production participative.

La recherche dans *Le Monde* a donné 4 occurrences : 1 en 2014 ; 1 en 2015 ; 2 en 2016.

Le **crowdshipping**, emprunt formé à partir de l'anglais (*to ship*, envoyer, expédier), est concurrencé dans la presse par les équivalents *livraison par la foule* ou, plus souvent, *colis-voiturage*, *covoiturage de colis* : Dans *Wikipedia*, c'est d'ailleurs sous l'entrée vedette *colis-voiturage* que figure d'abord *covoiturage de colis* puis le terme anglais. Cette nouvelle pratique, née, comme beaucoup concernant le partage, du nom donné à une plateforme collaborative créée par Asma Ben Jema, consiste à confier un petit paquet ou une lettre à un particulier qui le/la livrera au destinataire lors de l'un de ses déplacements ou voyage. Cette livraison collaborative (chacun peut devenir livreur pour un autre, mais en échange d'une compensation), créée notamment pour l'étranger, semble être en plein développement ; elle assure notamment des gains financiers et une économie de temps, « grâce à des applications mettant en relation des clients avec des coursiers professionnels ou occasionnels pour des livraisons point à point. » (Lionel Steinmann, « La Poste investit dans la livraison rapide de repas à domicile », *Les Échos*, 30.10.2015). Aucune occurrence n'a été relevée, jusqu'à la fin 2016, dans *Le Monde*, mais l'emprunt a trouvé place dans d'autres médias, outre *Les Échos*, déjà mentionné, *Le Figaro Madame* par exemple (décembre 2015) et nous avons trouvé environ 7 230 résultats sur Google le 02.10.2016.

### 2.3. Les composés avec le formant *share* : l'économie de partage

L'économie collaborative, du partage et de l'échange apparaît comme un nouveau modèle de consommation sinon né de la crise, tout au moins développé sous ses effets. Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, ce modèle est en plein essor. Bien au-delà d'une mode, il s'agit d'une tendance de fond qui s'est imposée et modifie aujourd'hui profondément les habitudes de consommation, comme le montre notamment l'importance des néologismes lexicaux, qu'ils soient autochtones ou empruntés. L'idée d'utiliser à plusieurs (par le troc, l'échange, le prêt...) plutôt que de posséder seul est une pratique très ancienne. Tombée en désuétude avec l'individualisme de nos sociétés contemporaines, cette pratique a pris un nouvel essor avec la crise et une autre dimension grâce aux nouvelles technologies. Les médias lui ont donné, vers 2010, la dénomination de *consommation collaborative*, qui pourrait caractériser un nouveau modèle alternatif.

Pour lutter contre la montée des prix de la vie courante, Anne-Sophie Novel publie un ouvrage dont le titre est un jeu de mots pour évoquer les ressources que présente, à l'encontre des pratiques habituelles, une économie de partage. Elle intitule son ouvrage *La vie share. Mode d'emploi*<sup>10</sup>, mettant ainsi en exergue un formant actuellement très productif, *share*. Emprunté à l'anglais *share*, nom, 'partage', ou verbe, 'partager') est utilisé, en anglais et en français, sous la forme dérivée *sharing*, pour former de nouvelles lexies pour désigner différentes pratiques de ces nouvelles modalités économiques. Il n'est pas emprunté comme lexie autonome en français<sup>11</sup>.

L'emprunt de l'anglais *sharing economy* (l'expression en anglais est datée de 1980 dans l'*Oxford English Dictionary* (OED)), s'il circule sur internet (environ 27 500 résultats), est nettement concurrencé par l'équivalent français économie de partage (environ 99 800 résultats), mais avec un sens qui n'est cependant pas totalement équivalent au terme anglais, étant notamment employé dans un sens plus général (il est d'ailleurs souvent confondu avec économie collaborative), soit qu'il se substitue à l'anglicisme, avec un contenu sémantique assez flou, soit qu'il soit utilisé, plus précisément, comme glose.

---

<sup>10</sup> Ouvrage publié en 2013 aux éditions Alternatives.

<sup>11</sup> Peu avant la mise en forme définitive de cet ouvrage, le slogan officiel de la candidature de Paris aux jeux Olympiques 2024, dévoilé vendredi 3 février 2017 sur la Tour Eiffel, «Made for Sharing» («Venez partager»), pourrait préfigurer l'universalité de cette évolution.

La productivité du formant *sharing* est telle qu'il peut donner lieu à des compositions successives : ainsi, de la *sharing economy* on passe à la *sharing economy washing*, abrégée en *sharing washing* (par analogie sémantique avec *green washing*) :

Loin de la pure générosité altruiste, **c'est bien le souci d'augmenter ses revenus qui porte la « sharing economy »**, qui recouvre en réalité un commerce « C to C » (consumer to consumer). Rien de plus sain là-dedans : les individus optimisent l'utilisation de leurs biens et, au passage, accroissent leurs revenus ! (<http://www.atlantico.fr/decryptage/co-voiturage-amap-economie-partage-peut-elle-survivre-machine-administrative-francaise-erwan-noan-1008476.html>)

Un article du *Figaro* titrait, en 2015, « Après le “green washing”, le “share washing” » :

On avait compris que l'économie lavait plus vert [allusion notamment à la COP21]. Voici désormais qu'elle lave plus collaboratif. Après le « green washing », voici donc venu le temps du « share washing » ou « co-washing » (Caroline de Malet, « Après le « green washing », le “share washing” », *Le Figaro*, blog du 15/12/2015).

Cette création lexicale, imaginée sur le modèle de *greenwashing* (*écoblanchiment* ou *verdissage*), composée de l'adjectif *green*, 'vert', et de la troncation du premier élément de *brainwashing*, 'lavage de cerveau', est apparue aux États-Unis au début des années 1990, pour désigner une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si verts qu'on l'annonce. Le verbe anglais *greenwash* est attesté dans l'*Oxford English Dictionary* comme apparu dans les années 80 sur le modèle de *whitewash*. L'équivalent écoblanchiment connaît actuellement une diffusion à peu près identique à celle de l'emprunt. Notons enfin que la citation ci-dessus met en relation de synonymie le formant anglais *sharing* et le préfixe *co-*. Dans *Le Monde*, la première attestation apparaît dans un article du 3 avril 2014.

Le *card sharing* ou *cardsharing* « consiste à permettre à plusieurs utilisateurs d'accéder aux chaînes de télévision payantes à partir d'une seule carte d'abonnement mise en partage. » (*Wikipédia*). On trouve comme équivalent français *partage de mots de contrôle*. Cette pratique, légitime au sein d'un

même foyer avec une configuration multi-écrans, relève, dans les autres cas, le plus souvent du piratage<sup>12</sup>. Ce dernier terme analysé ouvre une nouvelle perspective : le partage n'est pas éthique en soi et les modalités de sa mise en œuvre peuvent être détournées.

## Conclusion

La multiplication des emprunts, voire des allogénismes, montre l'évolution rapide d'une société à la recherche, de plus en plus accélérée, de solutions toujours nouvelles et plus adaptées aux demandes des usagers dans un monde en permanente mutation.

La pratique du partage est certes très ancienne, mais l'évolution du modèle économique de nos sociétés et les effets négatifs qu'il peut entraîner ont favorisé sa renaissance. Le développement de l'internet et des réseaux sociaux lui a par ailleurs offert des moyens idéaux pour s'installer durablement dans les usages et en quelque sorte s'institutionnaliser, ce que reflète en partie la dénomination d'une pratique qui a été à l'origine, comme nous l'avons vu, le nom d'un site.

Pour affiner cette recherche il conviendrait sans doute de l'élargir à d'autres unités lexicales relevant plus du don que du partage, telles que le *bookcrossing*, qui consiste à abandonner un livre (le don est, dans ce cas, anonyme) pour que d'autres puissent s'en emparer et le lire. Plus largement, l'économie collaborative est un domaine qui fait intervenir, à un degré plus ou moins important et surtout plus ou moins désintéressé, la notion de mise en commun, de partage : nous renvoyons ici au *social business* (placement sans retour financier (mais sans perte) sur investissement destiné à faire partager des savoir-faire et à inclure dans la société de consommation des clientèles situées en bas de la pyramide), ou encore les *fab labs* (l'équivalent *atelier collaboratif* a été publié au JO du 10 janvier 2017), qui ont pour devise : «Do it yourself, do it with others» («faites-le vous-même, faites-le avec les autres»).

---

<sup>12</sup> Ainsi la chaîne de télévision Canal+ a déjà remporté de nombreux procès contre les détournements du *cardsharing*.

## Références bibliographiques

- Bobińska Anna, Jacquet-Pfau Christine et Kacprzak Alicja, 2016, « L'évolution du monde professionnel à travers les emprunts en français et en polonais », in Z. Hildenbrand, A. Kacprzak et J.-F. Sablayrolles (éds.), *Emprunts néologiques et équivalents autochtones en français, en polonais et en tchèque*, Limoges, Lambert-Lucas, coll. « La Lexicothèque », p. 61–87.
- Humbley John, 2008, « Emprunts, vrais et faux, dans le Petit Robert 2007 », in Jean Pruvost (dir.), *Les journées des dictionnaires de Cergy, Dictionnaires et mots voyageurs. Les 40 ans du Petit Robert, de Paul Robert à Alain Rey*, Herblay, Editions des Silves, p. 221–238.
- Humbley John, 2015, “Allogenisms: The Major Category of ‘True’ False Loans”, in C. Furiassi and H. Gottlieb (éds.), *Pseudo-English: Studies in False Anglicisms in Europe*, Berlin and Boston, De Gruyter Mouton, p. 35–58.
- Humbley John, 2016, « La classification des faux emprunts : une question de point de vue », in Z. Hildenbrand, A. Kacprzak et J.-F. Sablayrolles (éds.), *Emprunts néologiques et équivalents autochtones en français, en polonais et en tchèque*, Limoges, Lambert-Lucas, coll. « La Lexicothèque », p. 37–58.
- Jacquet-Pfau Christine, Sablayrolles Jean-François et Humbley John, 2011, « Emprunts, créations « sous influence » et équivalents », in M. Van Campenhoudt, T. Lino et R. Costa (dir.), *Actes des 8<sup>e</sup> Journées scientifiques du réseau LTT de l'AUF, Passeurs de mots, passeurs d'espoir : lexicologie, terminologie et traduction face au défi de la diversité*, Édition des archives contemporaines, p. 325–339.